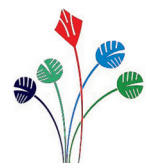


4<sup>Ter</sup>

# Lignes Bleues



La prochaine assemblée générale de l'association AFER Europe + aura lieu le **jeudi 2 octobre à 10.15 au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles**. Ce numéro spécial de notre bulletin, adressé uniquement à nos adhérents AFER Europe, se propose d'évoquer cet évènement et surtout, si vous ne comptez pas aller à cette assemblée, **de vous convier à nous transmettre votre pouvoir, pour le transformer en vote utile.**

*Usez de votre pouvoir !*

## N° spécial AFER Europe

### Assemblée générale

Confiez-nous  
votre pouvoir !  
(si vous n'assistez pas à l'A.G.)

L'assemblée annuelle d'AFER est loin d'être un rendez-vous anodin au point que nous ne pouvons que vous convier à y assister. A défaut, nous serions heureux de recevoir votre pouvoir de vote par procuration. Pourquoi ?

AFER est un contrat particulier résultant d'une convention de défense des intérêts d'adhérents établie entre l'assureur AVIVA et l'association AFER Europe +. En tant qu'association, celle-ci doit donc vous rendre compte de son activité et l'assureur, de sa gestion passée, mais aussi future, ce qui intéresse évidemment plus d'un client investi en branche 23 (fonds à risque). **Fait unique à notre connaissance dans le monde de l'assurance**, il vous est même possible de discuter en tête à tête avec les membres du personnel, y compris la direction et le gestionnaire des fonds.

Une AG, c'est aussi le moment de pouvoir exprimer son sentiment quant à la marche des affaires grâce à un pouvoir de vote qui, si cela n'est déjà fait, vous sera bientôt envoyé par courrier postal. Mais cela n'a de sens que si vous êtes présent. A défaut, ce pouvoir est perdu... sauf si vous donnez procuration ! Afin de le rendre utile, nous vous invitons à nous renvoyer votre pouvoir (et celui de vos enfants si c'est le cas) en nous donnant procuration. En collectant de nombreux pouvoirs, nous pourrions influencer au mieux de vos intérêts sur les décisions à prendre en assemblée. Ce petit geste sera aussi pour nous le témoignage de votre confiance.

**Les procurations sont à envoyer ou à déposer le plus rapidement possible à : Ligne Bleue - Avenue du Parc 8 - 5004 Bouge.**

D'avance, un tout grand merci.

Bernard Poncé



# Entrées gratuites

Il nous a souvent été demandé des entrées gratuites pour diverses manifestations auxquelles nous participions, moi et/ou l'un ou l'autre de mes partenaires (AFER Europe, Banque Triodos, etc.). Et nous répondions favorablement à ces demandes lorsque cela nous était possible.

Malheureusement, en 2014, en ce compris les mois qui viennent, et très certainement en 2015, nous ne serons plus présents à des foires et salons tels VALERIANE, BIO EN LIEGE, AUBEPINE, BOIS ET HABITAT, ENERGIE ET HABITAT, BATIRENO, ZENITH, PAPI'ON, etc.

Sauf exception, nos partenaires ne seront plus présents à ces manifestations, la réduction des budgets disponibles obligeant certains choix marketing. **Nous ne pourrons dès lors plus vous servir en entrées gratuites ou à prix réduits.**

Nous vous invitons néanmoins à consulter de temps en temps les sites internet de nos partenaires pour vérifier s'ils sont malgré tout présents ici ou là.



Editeur responsable :  
B. Poncé, Ligne Bleue SpA  
Av. du Parc 8 - 5300 A. Bouge  
081/7335704 - 0494/725753  
info@lignebleue.biz  
www.lignebleue.biz  
FSMA 108275 - A-cB



## FRAIS REDUITS : NE TRAINÉZ PAS !

Si **l'épargne-pension** à conditions avantageuses vous intéresse, il est temps de mettre ce point à l'ordre de votre agenda.

En effet, à votre profit, nous avons adapté notre grille tarifaire à commissionnement réduit.

En pratique, toute souscription au produit Strategy Eternal ou Eternal Alpha **avant le 31 octobre de l'année** en cours bénéficie d'un taux de frais sur versements **réduit à 1,50 %** au lieu de 4,50 % ! Ces frais passent à 2,50 % pour les souscriptions faites en novembre et 3,50 % pour celles réalisées en décembre.

Cette structure de frais est donc déjà un peu, beaucoup ou très avantageuse. Mais il faut savoir qu'en plus, ces frais sont appliqués au contrat pour toute la durée de celui-ci ! Nous ne pouvons donc que vous conseiller de conclure votre contrat au plus vite car les jours et les mois défilent parfois plus vite qu'on ne le voudrait.

Pour en savoir plus sur cette offre et sur l'épargne-pension, consultez [www.lignebleue.biz](http://www.lignebleue.biz), en colonne de gauche, via l'onglet « Les assurances », puis « Epargne-pension et à long terme ». Vous pouvez aussi directement accéder à notre proposition via la rubrique « Actualités » en page d'accueil.

# Epargne-pension